

CROSNE RÉVISE SON PLAN LOCAL D'URBANISME



SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL : Environnement et cadre de vie

LE MILIEU PHYSIQUE

Un relief marqué par :

- ✓ Un plateau au Nord d'une altitude oscillant entre 80 m et 90 m d'altitude
- ✓ Des coteaux pentus au centre entre 50 m et 60 m d'altitude
- ✓ Une plaine au Sud avec une altitude moyenne de 35 m

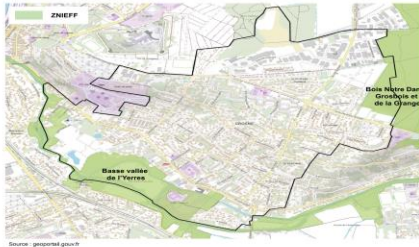
Une commune bordée, au Sud de son territoire, par la rivière Yerres, affluent de la Seine

Un paysage qui s'inscrit dans les paysages de la Brie et qui appartient à l'unité paysagère de la vallée de l'Yerres



LES ESPACES PROTÉGÉS – LA FAUNE ET LA FLORE

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



2 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique sur la commune :

- ✓ La basse vallée de l'Yerres
- ✓ Le Bois Notre Dame, Grosbois et de la Grange

Un Espace Naturel Sensible au niveau de la vallée de l'Yerres

Une riche biodiversité faunistique et floristique avec :

- ✓ 531 espèces végétales
- ✓ 146 espèces animales, principalement des insectes (69) et des oiseaux (54)

Des massifs boisés composés d'essences communes en Île-de-France : chênes, hêtres, acacias, châtaigniers, marronniers, ...

LES NUISANCES SONORES

Un territoire urbain en partie impacté par des infrastructures classées bruyantes : av. J. Jaurès - av. du Gal de Gaulle - ligne ferroviaire

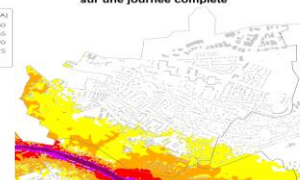
Les zones les plus bruyantes se situent le long de : l'av. J. Jaurès - la rue des Vignes - l'axe Sieyès / Plaine Haute / Pdt F. Mitterrand / Pdt S. Allende - la ligne ferroviaire

De nombreuses zones calmes disséminées sur l'ensemble de la commune (zone verte sur la carte)

Carte de Bruit Stratégique sur les infrastructures routières de jour

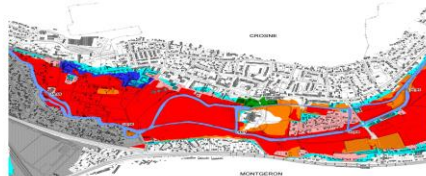


Carte de Bruit Stratégique sur les infrastructures ferroviaires sur une journée complète



LES RISQUES NATURELS

Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Yerres approuvé le 18 juin 2012 par arrêté inter préfectoral



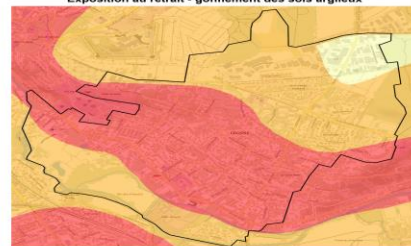
La zone rouge sert à l'écoulement et l'expansion des crues. Toute construction nouvelle est interdite.

La zone orange sert à l'expansion des crues. Toute construction nouvelle est interdite.

La zone saumon est une zone d'aléa fort. Seules les extensions et annexes sont autorisées sous conditions.

- La zone bleue est une zone d'aléa fort. Les extensions et les constructions nouvelles sont autorisées sous conditions.
- La zone ciel est une zone d'aléa moyen. Les extensions et les constructions nouvelles sont autorisées sous conditions.
- La zone verte est une zone d'aléa moyen et fort. Les extensions et les constructions nouvelles sont autorisées sous conditions.

Exposition au retrait - gonflement des sols argileux



Exposition forte

Exposition moyenne

Exposition faible

Des risques d'inondation liés au débordement de l'Yerres au Sud de l'avenue Jean Jaurès

Des risques d'inondation par ruissellement lors de fortes pluies et d'orages violents en raison de la topographie de la commune

Des risques de mouvements de terrains liés aux retraits et gonflements des sols argileux avec un aléa fort sur une grande partie de l'espace urbain